

## Instruction de poste

### Titre : Ensachage du matériel et des outillages

Référence interne : IP-ENSACHAGE-MAT

**Le matériel et les outils non décontaminables, sont doublement ensachés en suivant la même méthodologie que les déchets. L'ensachage est réalisé au même endroit.**

**Attention : Le matériel électrique est toujours ensaché débranché et éteint. Pour le matériel électroportatif (sur batterie), on se reportera à l'instruction IP-ENSACHAGE-ELECTRO.**

#### En l'absence de tunnel de décontamination :

<b>Etape 1 :</b>	Lors des chantiers en extérieur ne nécessitant pas de zone confinée, on réalisera la décontamination des déchets et du matériel dans une zone prévue à cet effet dans l'enceinte du chantier. Cette zone doit être balisée et entre la zone de travail et les dispositifs de décontamination des travailleurs. Son sol est protégé à l'aide de film étanche.
<b>Etape 2 : Premier ensachage</b>	Le matériel est d'abord ensaché une première fois dans la zone de travail.
<b>Etape 2 : Décontamination</b>	Amener les sacs contenant le matériel contaminé dans la zone prévue à cet effet. Dépoussiérer les sacs fermés et étanche à l'aide d'un aspirateur puis de lingette pré-imprégnées.
<b>Etape 3 : Conditionnement</b>	On procède ensuite au <b>double emballage</b> , des sacs à l'aide d'un nouveau sac étanche fermé par ruban adhésif. On vérifie le marquage amiante des sacs, puis on les place en bordure de zone de décontamination, de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles.
<b>Etape 4 : Evacuation</b>	Une fois les travailleurs décontaminés, ils pourront ensuite venir récupérer les sacs pour évacuer le matériel.

#### En présence d'un tunnel de décontamination :

<b>Etape 1 : Aspiration</b>	En zone (SAS 0), un opérateur place le matériel dans un sac étanche fermé par du ruban adhésif, puis <b>dépoussière le sac</b> fermé étanche à l'aide d'un aspirateur à filtre absolu. Il le transfère ensuite dans le premier sas (SAS 1).
<b>Etape 2 : SAS Douche</b>	L'opérateur suivant récupère le sac dans le SAS 1 puis le transfère dans le SAS 2.  L'opérateur décontamine, dans le SAS 2 le sac <b>en le douchant</b> puis vérifie son état de propreté puis le transfert dans le sas suivant (SAS 3).
<b>Etape 3 : Conditionnement</b>	Le dernier opérateur équipé d'une protection respiratoire P3 procède au <b>double emballage</b> , dans le SAS 3, à l'aide d'un nouveau sac fermé étanche par ruban adhésif. Il vérifie le marquage amiante des sacs. Il peut ensuite évacuer le matériel hors du SAS 3.

**RAPPEL DES EPI REGLEMENTAIRES**

- + Protection respiratoire avec filtre P3
- + Combinaison
- + Gants
- + Bottes décontaminables



Quel matériel dois-je prévoir pour réaliser cette opération ?

**Sans tunnel de décontamination :**

<b>Sacs classiques</b>	<i>Sacs marqués : "Déchets contenant de l'amiante"</i>	
<b>Lingettes pré-imprégnés ou Aspirateur THE</b>	<i>(Type Attix 30 de chez Nilkfish)</i>	
<b>Ruban adhésif</b>	<i>Ruban adhésif standard</i>	

**Avec tunnel de décontamination :**

